



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024

Délibération n° 10

Conseil Municipal du 10 Juin 2024

Direction des Finances

Domaine de compétence :

7.1 – Décisions Budgétaires

Le Lundi Dix Juin deux mille vingt quatre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation :
31/05/2024

Membres présents : 19

Membres ayant donné pouvoir : 6

Membre(s) excusé(s) : 2

Membre(s) non excusé(s) : 6

Nombre de votants : 25 puis 23
(Mme DELSAUX Dominique quitte
la séance à 18 h 55)

Affiché le 13/05/2024

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX **Adjoint**, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lylane DUFOUR, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Philippe RAMET, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Coralie PRUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur René BONVOISIN, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE. **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Nathalie TILLIER à Madame Aurore WACOGNE, Madame Christelle BEURAIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Laurence PLAISANT à Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET à Madame Dominique DELSAUX, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE.

Absent (s) excusé (s) : Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN.

Absent (s) non excusé(s) : Madame Marine NEMPONT, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE et Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 25 puis 23 (Madame Dominique DELSAUX quitte la séance à 18 h 55)

Secrétaire de séance : Madame Aurore WACOGNE

Objet : Budget Ville – Décision Modificative n°1

Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint

Synthèse de la délibération :

Décision modification n°1 – Budget Ville

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 et notamment l'article 5 – Annexe 2 ;

Vu la délibération n°5 du 15 Avril 2024 approuvant le Budget Primitif 2024 du Budget Principal de la Ville ;

Vu la délibération n°20 du 15 avril 2024 portant sur le projet de cession à titre onéreux d'une parcelle de terrain située allée du Vallon ;

Vu la promesse de vente du 19 avril 2024 au profit de la société VALURBAIN d'une parcelle de terrain allée du vallon enregistrée au cadastre en section BB sous le numéro 171 ;

Vu l'avis conforme de la commission n°2 « Piloter un service public de qualité » en date du 28 mai 2024.

Considérant que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'années après le vote du budget Primitif à des ajustements comptables en autorisant des nouvelles dépenses et recettes qui modifient les provisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget Primitif,

Considérant le projet de remplacement du tapis du terrain synthétique estimé à 591 120 euros

Il convient de modifier les crédits budgétaires sur le budget 2024 comme suit :

<u>SECTION INVESTISSEMENT</u>			
<u>Dépenses d'investissement</u>		<u>Recettes d'investissement</u>	
2128-322 Autres Agencements et aménagements	600 000	024 – Cession d'immobilisations	600 000

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver ces modifications.

La délibération est adoptée par 23 voix pour (Madame Dominique DELSAUX quitte la séance à 18 h 55).

Vu pour être affiché le 13 Juin 2024 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.